

LA PRODUCTION PRIVÉE D'ÉLECTRICITÉ

La *Ley de Energía Eléctrica*, Loi sur l'énergie électrique, prévoit quatre types de production privée d'électricité.

- L'autoproduction est définie comme la production à son propre usage dans les cas où l'énergie est fournie par des centrales répondant aux besoins des propriétaires ou des copropriétaires. Avec l'approbation du gouvernement, il est possible de vendre des actions de ces centrales pour les agrandir afin qu'elles puissent répondre aux besoins de nouveaux partenaires.
- La cogénération est la production d'électricité à partir de la vapeur ou d'une autre forme secondaire d'énergie thermique qui est un sous-produit d'un processus de production. Cela peut comprendre la combustion de matériaux dérivés du processus de production. L'électricité cogénérée doit être destinée à la consommation des établissements associés au cogénérateur.
- Les centrales électriques indépendantes sont celles qui ont une capacité de production de 30 mégawatts ou plus, qui vendent leur production exclusivement à la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, ou à l'exportation. Les demandeurs de licence de production indépendante d'électricité doivent être domiciliés au Mexique.
- La petite production est définie comme celle de centrales ayant une capacité de production inférieure à 30 mégawatts, se trouvant surtout dans les régions isolées qui ne reçoivent pas d'électricité de la *CFE*. Les permis sont accordés à condition que la centrale n'entre pas en conflit avec les plans de la *CFE* pour la région concernée. Ces permis pour la production à petite échelle dans les régions rurales sont le plus souvent accordés à des coopératives de consommateurs ou à d'autres organismes communautaires.

Dans chaque cas, il faut soumettre un rapport annuel des activités au *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Le *SE* peut également attribuer des licences pour la distribution d'électricité achetée à l'étranger.

En vertu de la loi, les centrales électriques privées peuvent vendre leurs surplus uniquement à la *CFE* et celle-ci peut exiger de l'électricité d'eux en cas d'urgence. La *CFE* a mis au point des méthodes pour relier des centrales de production privées au réseau national. Jusqu'à maintenant, 40 stations de production indépendante ont été branchées au réseau et pourraient éventuellement fournir 161 mégawatts au système public. La *CFE* travaille actuellement au branchement des centrales électriques existantes de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, ainsi que les nouveaux systèmes privés permis en vertu de la Loi sur l'énergie électrique de 1993.

LA GESTION SYNDICALE DE LA COMPAÑÍA DE LUZ Y FUERZA DEL CENTRO

Les syndicats mexicains ont toujours joué un rôle important dans la gestion des *parastatales*, sociétés d'État. Dans certains cas, ils détiennent la moitié des sièges des conseils d'administration. La privatisation menace cette fonction traditionnelle et le gouvernement a testé d'autres approches.

En février 1994, le gouvernement est parvenu à une entente avec le *Sindicato Mexicano de Electricistas (SME)*, Syndicat mexicain des électriciens, pour transférer légalement la gestion de la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, au syndicat. Le gouvernement a réorganisé la *LyF* et ses trois filiales, créant une nouvelle société appelée *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre. Ses filiales sont la *Compañía de Luz y Fuerza de Pachuca*, Compagnie d'éclairage et d'électricité de Pachuca, la *Compañía de Luz y Fuerza de Toluca*, Compagnie d'éclairage et d'électricité de Toluca et la *Compañía Mexicana Meridional de Fuerza*, Compagnie électrique du sud du Mexique. En termes techniques, la nouvelle société reste la propriété du gouvernement mais toutes les décisions sont prises par des dirigeants nommés par le syndicat.

Dans le cadre de cette entente, l'administration de l'ancien président Carlos Salinas avait convenu de prendre en charge la dette de six milliards de dollars US de l'ancienne société, qui était déficitaire depuis vingt ans. Les spécialistes du domaine signalent que cette opération n'a pas généré de profits parce que l'entreprise ne produit que seulement quatre pour cent de l'électricité qu'elle vend. Le reste de l'électricité est acheté auprès de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, à un tarif supérieur au prix du marché.

Toutefois, à l'avenir, la *LyF* exploitera ses propres centrales de production mais elle aura également besoin d'importants investissements pour compenser l'absence d'entretien au cours des dernières années et pour accroître ses infrastructures.

La société qui alimente en électricité Mexico et les collectivités des États de Hidalgo, Mexico, Morelos et Puebla dessert plus de quatre millions des 20 millions de consommateurs mexicains d'électricité. Cela ne tient pas compte d'un nombre de consommateurs évalués à 1,4 million qui se procurent de l'électricité en se branchant illégalement au réseau.